

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mametz, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame Laurence FENES LALOY, maire, à la suite d'une convocation adressée par Madame le Maire le dix mai deux mille vingt-quatre. La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Mesdames FRAMMERY, CHEETHAM, FLAJOLLET, et PROVENCE qui ont donné respectivement procuration à Madame MITHIEUX, Monsieur Philippe BULTEL, Monsieur Dominique MAES, et Monsieur Brice DANIEL.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Valérie JOLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à la secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Pascal MARANGONY, secrétaire général de mairie qui assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

DCM2024/13 - NOUVELLES DENOMINATIONS DE VOIES, RUES, IMPASSES ET CHEMINS DANS LE CADRE DU PASSAGE AU SYSTEME METRIQUE

Le conseil municipal,

Vu la délibération référencée DCM2021/47 validant le passage de la commune au système métrique,

Vu la convention passée avec la Poste en vue du passage au système métrique,

Considérant la nécessité de procéder le cas échéant à la renumérotation des voies, et à une modification de la dénomination de différentes voies,

Décide de modifier la dénomination des voies conformément aux plans joints à la présente comme indiqué dans le tableau ci-après :

CRECQUES

Anciens noms	Nouveaux noms
Grand'rue	Rue principale
Rue de l'Anglet	Rue de l'Anglet
Chemin de Broncquart	Impasse de la Source
Rue des Champs	Rue des Champs
Chemin des Etiais	Chemin des Etiais
Chemin du Vieux Moulin	Impasse du Tordoir
Rue de la Halte	Supprimée - Rue de la Place
Chemin de la Lys	Impasse de la Scierie
Rue du Stade	Rue du Stade
Rue Saint Honoré	Rue Saint Honoré
*****	Impasse du Clocher
*****	Impasse du Nouveau Cimetière

MARTHES

Anciens noms	Nouveaux noms
Rue des Champs Lambert	Rue de Blessy
Rue de la Chapelle	Impasse de la Chapelle
Chemin des Charbonniers	Impasse des Charbonniers
Rue de l'Eglise	Impasse Saint Quentin
	Impasse des Prés
Rue d'Enguinegatte	Rue d'Enguinegatte
Chemin des Grands Rietz	Impasse des Grands Rietz
Rue de la Place	Rue de la Place (y compris ex-rue de la Halte)
Rue de la Plaine	Rue de la Plaine
Chemin du Calvaire	Chemin du Calvaire
Place du Rietz	Rue du Rupro
	Rue du Château d'eau
	Rue de la Plaine

MAMETZ

Anciens noms	Nouveaux noms
Grand'rue	Rue principale
Rue de Bruchine	Rue de Bruchine
Rue du 19 mars 1962	Rue du 19 mars 1962
Rue des Carrières	Rue des Carrières
	Impasse des mésanges
Rue du Château	Rue du Château
Rue du Choquart	Rue du Choquart
Rue du Clos Fleuri	Rue du Clos Fleuri
Rue de l'école buissonnière	Rue de l'école buissonnière
Rue des écoliers	Rue des écoliers
Contour de l'Eglise	Contour de l'Eglise
Impasse des Tourterelles	Impasse des Tourterelles
Impasse Saint Vaast	Impasse Saint Vaast
Chemin de la Fontaine	Impasse de la Fontaine
Rue de la Gare	Rue de la Gare
	Impasse du Tortillard
Chemin de Monbus	Chemin de Monbus
Rue du Moulin	Rue du Moulin
Place du Nouveau Siècle	Place du Nouveau Siècle

Chemin des Ruelles	Chemin des ruelles
	Chemin de la Grotte
*****	Allée de la Sauvagine
Chemin du Pont de la Sûre	Chemin du Pont de la Sûre
*****	Allée du Parc du Bicentenaire

DCM2024/14 - DESIGNATION DE REFERENTS POUR LE REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le premier adjoint au maire, Philippe MACHEN, concernant l'intérêt de procéder à la désignation de référents pour le règlement général de la protection des données,

Décide de désigner référents R.G.P.D. :

- Monsieur Guy MOREL, conseiller municipal
- Monsieur Pascal MARANGONY, secrétaire général de mairie

DCM2024/15 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la nécessité de faire face à l'entretien principalement des espaces verts en saison estivale avec les congés d'agents ;

Sur le rapport de Madame le maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 1er juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée inférieure à deux mois, qui pourra débuter le 1er juillet 2024 et s'étaler au plus tard jusqu'au 31 août inclus.

Il devra justifier d'une réelle motivation et faire preuve de volontarisme.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DCM2024/16 - ACQUISITION IMMOBILIERE

Le conseil municipal,

Considérant l'intérêt communal de pouvoir acquérir « la salle paroissiale » actuellement louée par la Commune à l'association Saint-Vaast,

Considérant l'acceptation par délibération de l'assemblée générale de l'association Saint-Vaast en date du 25 mars 2024 de la proposition de la commune d'acquérir le bien immobilier référencé au cadastre A 1174 d'une contenance de 6a 35ca au prix de 50 000 euros, comportant un bâtiment sis contour de l'Eglise,

Considérant que ce montant est inférieur au seuil fixé par arrêté ministériel, et ne nécessite pas au préalable la consultation des Domaines,

Vu le budget communal,

Décide à l'unanimité d'approuver cette acquisition au prix de 50 000 euros avec la prise en charge des frais notariés, avec la validation de la condition formulée par l'association :

« l'ensemble immobilier vendu sera mis à disposition gracieusement par la commune au profit de la paroisse pour ses besoins, et prioritairement à toute autre occupation », « cette vente est liée à l'accès de la salle paroissiale pour les activités religieuses prioritairement pour l'occupation de la petite salle et de la grande salle de la façon suivante :

- Le mercredi matin et une soirée par semaine pendant la période scolaire
- Huit samedis entiers pendant la période scolaire à définir chaque année par la paroisse
- Une journée pendant les vacances de printemps à définir chaque année par la paroisse »

et mandate Madame le maire ou son représentant pour procéder à l'exécution de cette décision

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire indique qu'elle a demandé que les enfants fréquentant la cantine se munisse d'une serviette lavable dans le cadre d'une démarche de respect de l'environnement.

Elle indique également que le local de l'ancienne armurerie où un commerce de « CBD » s'était installé devrait prochainement être occupé par un institut de beauté

COMPTE RENDU ET INFORMATIONS DIVERSES DES ELUS

Intervention de Monsieur MACHEN :

➔ Communication

Changement du standard téléphonique ainsi que des postes le 5 -6 juin (toujours orange) pour passer en location. Mr Guy Morel est pilote de ce changement.

Election européenne le **9 juin** : la liste des scrutateurs sera remise par Muriel.

L'inauguration du parc du Bicentenaire aura lieu le samedi 6 juillet à 11 H.

DCM2024/13 - NOUVELLES DENOMINATIONS DE VOIES, RUES, IMPASSES ET CHEMINS DANS LE CADRE DU PASSAGE AU SYSTEME METRIQUE

DCM2024/14 - DESIGNATION DE REFERENTS POUR LE REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

DCM2024/15 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

DCM2024/16 - ACQUISITION IMMOBILIERE